



**ACUFC**

ASSOCIATION DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS  
DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE



**CONSORTIUM NATIONAL  
DE FORMATION EN SANTÉ**

Ottawa, le 18 janvier 2016

Madame Anne L. Coghlan, IA, M.Sc.Inf.  
Présidente-directrice générale  
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario  
Présidente du Canadian Council of Registered Nurse Regulators  
101, chemin Davenport  
Toronto (Ontario) M5R 3P1

Madame Brenda Kinney, RN, MN  
Présidente  
Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick  
165, rue Regent  
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 7B4

Madame Nancy A. Sears, RN. BScN. MPA, PhD  
Présidente  
Collège des infirmières et infirmiers de l'Ontario  
101, chemin Davenport  
Toronto (Ontario) M5R 3P1

Madame Patricia Benjaminson, RN CON (C)  
Présidente  
Collège des infirmières enregistrées du Manitoba  
890, Pembina  
Winnipeg (Manitoba) R3M 2M8

Madame Shannon Spenceley, RN, PhD  
Présidente  
College and Association of Registered Nurses of Alberta  
11620 - 168 St. NW  
Edmonton (Alberta) T5M 4A6

Mesdames,

Le Consortium national de formation en santé (CNFS), dont les établissements d'enseignement postsecondaires soussignés sont membres, tient à vous partager officiellement ses préoccupations au sujet de l'examen NCLEX-RN® que le Canadian Council of Registered Nurse Regulators (CCRN) et les organismes de réglementation des provinces dans lesquelles nous intervenons ont instauré. Conséquemment à la mise en place de l'examen NCLEX-RN, nous tenons à vous faire part de problèmes auxquels ont dû faire face les finissants\* en sciences infirmières qui

\* Veuillez noter que le générique masculin est utilisé dans cette lettre uniquement dans le but d'alléger le texte.

ont poursuivi leurs études en français dans nos cinq écoles agréées situées au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba et en Alberta (dans cette province, le programme de sciences infirmières est bilingue). Enfin, nous aimerions vous proposer des solutions à court et à long termes pour corriger la situation.

Tout d'abord, soulignons que nous corroborons le fait que la traduction française de cet examen comporte de graves erreurs. Comme vous le savez, de nombreux rédacteurs francophones se sont plaints de la qualité du français en présentant des preuves bien fondées. À cet effet, vous trouverez ci-joint les résultats de l'analyse qu'a menée l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI) qui présentent de façon détaillée la piètre qualité de la traduction; nous vous invitons donc fortement à les examiner. Nous nous inquiétons profondément du fait que les étudiants des cinq écoles de sciences infirmières qui ont passé cet examen en français affichent un taux d'échec beaucoup plus élevé que leurs collègues anglophones. Comme l'examen précédent n'avait pas produit un tel taux d'échecs, nous en déduisons que cela est directement lié au processus et à la qualité médiocre de la traduction de cet examen.

Nous sommes également très préoccupés par la très mauvaise traduction du plan de test du NCLEX-RN® et par le manque de ressources préparatoires disponibles en français pour aider les candidats à étudier en vue de l'examen NCLEX-RN®. Le National Council of State Boards of Nursing des États-Unis (l'organisme qui a produit cet examen) et d'autres sociétés américaines ont publié une variété impressionnante de documents préparatoires, alors qu'il n'en existe pratiquement aucun en français. Cette situation a eu des conséquences des plus négatives, telles que :

- inciter plusieurs finissants francophones à passer l'examen en anglais bien qu'ayant fait leurs études en français;
- les finissants francophones des cinq écoles de sciences infirmières ont dû étudier les documents préparatoires en anglais, puis passer l'examen en anglais après avoir suivi tout leur programme de sciences infirmières en français; seuls les finissants francophones ont dû passer cet examen dans une langue différente de celle dans laquelle ils avaient fait leurs études;
- les finissants francophones ont dû se préparer avec des documents en anglais pour passer leur examen en français;
- les finissants francophones ont d'abord passé l'examen en français, puis ont demandé la version anglaise pour leur deuxième tentative parce qu'ils ne disposaient pas de documents préparatoires en français et qu'ils avaient beaucoup de peine à comprendre la version française de l'examen.

Les preuves que la traduction de l'examen et l'absence de documents préparatoires ont causé de graves problèmes sont accablantes. Il suffit de constater que le taux de réussite à l'Université de Moncton a chuté de 93 % à 30 % en un an, et que le seul facteur qui ait changé depuis l'année dernière est l'examen, confirmant ainsi que la traduction, l'examen et l'absence de documents préparatoires étaient extrêmement problématiques. Cette situation s'est aussi manifestée en Ontario et au Manitoba, mais de façon moins catastrophique – ce qui s'explique tout simplement par le fait que plus on va vers l'ouest, moins d'étudiants ont passé l'examen en français et un plus grand nombre d'entre eux ont opté de le passer en anglais, afin de ne pas avoir à vivre les problèmes énoncés plus haut.

Il va sans dire que les finissants francophones subissent des préjudices mentaux et financiers en raison de ce changement malencontreux, tels que :

- certains ont dû abandonner leur emploi après avoir perdu leur permis temporaire;
- bon nombre d'entre eux ont dû payer une deuxième fois les frais de l'examen (360 \$) et, dans la plupart des cas, les frais de déplacement encourus pour aller repasser l'examen dans une autre ville.

Les écoles de sciences infirmières francophones assument aussi un fardeau supplémentaire en s'efforçant de combler le manque de documents préparatoires et de corriger les faiblesses de l'examen. Elles doivent investir leurs propres ressources pour organiser et diriger différents types d'ateliers afin d'aider et soutenir les étudiants et les finissants.

Les problèmes causés par cette version du NCLEX-RN® ont donc des répercussions néfastes à bien des niveaux. L'utilisation de cette version de l'examen a non seulement désavantagé les finissants francophones, mais elle mine les capacités qu'auraient normalement les établissements de soins de santé pour fournir des services infirmiers en français à la population francophone. Les finissants de nos programmes d'études en français nous annoncent qu'ils envisagent de passer l'examen en anglais, et les nouveaux étudiants hésitent maintenant à s'inscrire à un programme d'études en français. Cette situation enfreint directement l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, qui vise à favoriser l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle. Elle entrave également le travail que le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle (BACLO) de Santé Canada mène avec le CNFS pour attirer un plus grand nombre d'étudiants vers les programmes offerts en français afin d'accroître l'accès à des services infirmiers en français.

De plus, la divulgation publique de ces taux d'échec ternit considérablement la réputation de nos étudiants, de nos finissants, de nos établissements d'enseignement et de la profession elle-même. Certains organismes de réglementation ont même blâmé publiquement les étudiants de s'être mal préparés ou d'avoir été trop nerveux, en proclamant que l'examen et sa traduction ne comportaient aucun problème. (<http://ici.radio-canada.ca/regions/atlantique/2015/09/08/016-test-examen-finissants-sciences-infirmieres-taux-reussite-echec.shtml>).

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick a abordé ce problème en annonçant dernièrement qu'elle s'engageait, avec son gouvernement provincial, à réviser et valider le processus de traduction (voir le communiqué de presse qui accompagne cette lettre). L'Association a également prolongé de deux ans les permis temporaires des finissants, leur permettant ainsi de se présenter aussi souvent que nécessaire à l'examen tout en conservant leur permis temporaire. Tout cela indique clairement que les problèmes sont liés à l'examen, et non aux étudiants ou aux écoles de sciences infirmières.

Nous croyons que les infirmiers canadiens méritent un examen d'accès à la profession qui reflète et renforce la grande qualité des soins infirmiers dispensés au Canada. Pour ce faire, nous proposons les solutions à court terme suivantes :

1. que l'on cesse immédiatement d'administrer l'examen NCLEX-RN® à tous les francophones du Canada afin d'empêcher les retombées désastreuses encourues par l'examen NCLEX-RN® sur les finissants francophones du programme de sciences infirmières; et
2. que l'on suive l'exemple du Nouveau-Brunswick, en accordant aux finissants des programmes de sciences infirmières agréés un permis temporaire de deux ans pendant que l'on prépare la mise en œuvre d'un nouvel examen.

À plus long terme, nous vous demandons de collaborer avec nous et avec d'autres intervenants du milieu afin d'élaborer et mettre en œuvre la solution suivante : créer un autre examen d'accès à la profession, réellement bilingue, qui reflète le contexte canadien et qui évalue les compétences que les candidats doivent posséder pour exercer leur profession au Canada.

Selon nous, ces solutions devraient reposer sur les notions suivantes :

- l'application de pratiques exemplaires en traduction en suivant un processus valable et reconnu pour créer une version française de l'examen;

- la collaboration de professeurs francophones en sciences infirmières tout au long de l'élaboration de la version française de l'examen, comme on le faisait auparavant, veillant à ce que la terminologie la plus appropriée soit utilisée.

Nous vous serions très reconnaissants de répondre rapidement à cette lettre en décrivant les mesures concrètes que vous comptez prendre pour corriger cette situation. Nous sommes prêts à collaborer avec vous pour assurer de meilleurs résultats aux infirmiers canadiens des générations futures et s'assurer qu'ils soient en mesure de fournir des services de qualité aux communautés francophones.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Mesdames, l'expression de nos salutations distinguées.



Allister Surette  
Coprésident du Comité santé/CNFS et de l'ACUFC  
et recteur et vice-chancelier de l'Université Sainte-Anne



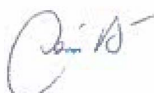
Lise Bourgeois  
Coprésidente du Comité santé/CNFS et de l'ACUFC  
et présidente de La Cité : le collège d'arts appliqués et  
de technologie



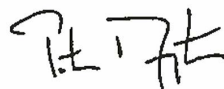
André Samson  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
Université de Moncton



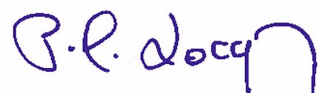
Amélie Perron  
Professeure agrégée et directrice adjointe, Programmes de premier cycle  
École des sciences infirmières, Faculté des sciences de la Santé, Université d'Ottawa



Denis Hurtubise  
Vice-recteur associé à l'enseignement et aux affaires francophones  
Université Laurentienne



Peter Dorrington  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
Université de Saint-Boniface



Pierre-Yves Mocquais  
Doyen et chef de la direction  
Campus Saint-Jean, University of Alberta



Anita E. Molzahn, PhD, RN, FCAHS  
Professeure et doyenne  
Faculty of Nursing, University of Alberta

Copie conforme:

### **Nouveau-Brunswick**

L'honorable Victor Boudreau, ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick

L'honorable Francine Landry, ministre de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail et ministre responsable de la Francophonie du Nouveau-Brunswick

Madame Katherine d'Entremont, Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick

### **Ontario**

L'honorable Éric Hoskins, ministre de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario

L'honorable Reza Moridi, ministre de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario

L'honorable Madeleine Meilleur, procureure générale et ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario

Monsieur François Boileau, commissaire, Commissariat aux services en français

Madame Anne Sutherland Boal, chef de la direction, Association des infirmières et infirmiers du Canada

Madame Cynthia Baker, directrice générale, Association canadienne des écoles de sciences infirmières

### **Manitoba**

L'honorable Sharon Blady, ministre de la Santé du Manitoba

L'honorable James Allum, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Manitoba

Monsieur Guy Jourdain, représentant du Commissariat aux langues officielles du Manitoba et de la Saskatchewan

### **Alberta**

L'honorable Sarah Hoffman, ministre de la Santé de l'Alberta

L'honorable Lori Sigurdson, ministre des Études supérieures et ministre de l'Emploi, des Compétences, de la Formation et du Travail de l'Alberta

L'honorable David Eggen, ministre de la Culture et du Tourisme et responsable pour le Secrétariat francophone de l'Alberta

Monsieur Deni Lorieau, représentant du Commissaire, Commissariat aux langues officielles, Alberta, Colombie-Britannique, Yukon, TNO et Nunavut

### **Gouvernement fédéral**

L'honorable Pierrette Ringuette, sénatrice, Sénat du Canada

Monsieur Hubert Lussier, sous-ministre adjoint, Citoyenneté, patrimoine et régions, Patrimoine canadien

Monsieur Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, Commissariat aux langues officielles du Canada

Monsieur Jean-Pierre C. Gauthier, directeur général, Direction générale des langues officielles, Patrimoine canadien

Monsieur Roger Guillemette, directeur exécutif par intérim, Bureau d'appui aux communautés de langue officielle, Direction générale de la politique stratégique, Santé Canada

Madame Barbara Foster, infirmière gestionnaire, Unité de la politique des soins infirmiers, Direction générale de la politique stratégique, Santé Canada

#### **Le Consortium national de formation en santé (CNFS)**

Mis en place en 2003, le CNFS est un regroupement pancanadien de onze établissements d'enseignement universitaire et collégial offrant des programmes d'études en français dans diverses disciplines de la santé, et de partenaires régionaux qui facilitent l'accès à ces programmes dans l'ensemble du pays. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, le CNFS est sous l'égide de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC). Le CNFS a grandement contribué à la création de la nouvelle association et conserve son identité commerciale ainsi que son modèle de fonctionnement.